

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP HARDENER ER-42

Art.-No.

525 1116, 525 1118, 525 1151, 525 1156, 525 3254

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: REMA TIP TOP AG
Rue: Gruber Strasse 65
Lieu: D-85586 Poing
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
Carc. 2; H351
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acétate d'éthyle
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Polyisocyanate aromatique
Isocyanate de tosyl

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 2 de 13

| | |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P201 | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

| | |
|--------|---|
| EUH204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. |
|--------|---|

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Polyisocyanate aromatique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 3 de 13

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 141-78-6 | Acétate d'ethyle | | | < 85 % |
| | 205-500-4 | 607-022-00-5 | 01-2119475103-46 | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066 | | | |
| 9016-87-9 | Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues | | | < 30 % |
| | 618-498-9 | | | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373 | | | |
| 53317-61-6 | Polyisocyanate aromatique | | | < 10 % |
| | 500-120-8 | | | |
| | Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317 | | | |
| 4083-64-1 | Isocyanate de tosyle | | | < 0,5 % |
| | 223-810-8 | 615-012-00-7 | 01-2119980050-47 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H334 H335 EUH014 | | | |
| 91-08-7 | 2,4-diisocyanate de toluène | | | < 0,1 % |
| | 202-039-0 | 615-006-00-4 | 01-2120140001-83 | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H351 H330 H315 H319 H334 H317 H335 H412 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|--|---|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 141-78-6 | 205-500-4 | Acétate d'ethyle | < 85 % |
| | dermique: DL50 = > 18000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg | | |
| 9016-87-9 | 618-498-9 | Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues | < 30 % |
| | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg mg/kg | | |
| 4083-64-1 | 223-810-8 | Isocyanate de tosyle | < 0,5 % |
| | Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 | | |
| 91-08-7 | 202-039-0 | 2,4-diisocyanate de toluène | < 0,1 % |
| | par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards) Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de malaise consulter un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.
- Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

Après inhalation

- Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
- Conduire chez le médecin.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 4 de 13

Après contact avec la peau

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Ne pas employer de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux

- Enlever les lentilles de contact.
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Appeler aussitôt un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Susceptible de provoquer le cancer.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Provoque une irritation cutanée.
- Peut irriter les voies respiratoires.
- Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).
- Acide cyanhydrique (HCN)
- Isocyanates (NCO)

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

- Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
- Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 5 de 13

Remarques générales

- N'utiliser que des appareils antidéflagrants.
- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les non-secouristes

- Ne pas respirer les vapeurs.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

- En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
- Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux, le sol ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
- Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.
- La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.
- Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
- Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé.
- Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Ne pas vider le récipient avec de la pression, récipient ne résiste pas à la pression !
- Refermer soigneusement les fûts ouverts et conserver debout afin d'éviter une fuite quelconque.

Préventions des incendies et explosion

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Ne pas fumer.
- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.
- Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conseils pour le stockage en commun

- Incompatible avec:
 - Oxydants
 - Des acides et des bases.
 - Eau, amines, alcools

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 6 de 13

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de durcissement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|--------------------------------------|------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 101-68-8 | 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane | 0,01 | 0,1 | | VME (8 h) | |
| | | 0,02 | 0,2 | | VLE (5 min) | |
| 141-78-6 | Acétate d'éthyle | 200 | 734 | | VME (8 h) | |
| | | 400 | 1468 | | VLE (15 min) | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (protection contre les projections) ou lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166)

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Protection contre les projections:

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, Epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) > 10 minutes.

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 60 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Liquide

Couleur:

Jaunâtre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 7 de 13

Odeur: Caractéristique
pH-Valeur: n.d.

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: n.d.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition: 77 °C

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Point d'écoulement: n.d.

Point d'éclair: - 4 °C

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Inflammabilité

solide/liquide: n.a.

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs
vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %

Température d'auto-inflammation: n.d.

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 97 hPaDensité (à 20 °C): 0,97 g/cm³

Densité apparente: n.a.

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) Non miscible**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: n.d.

Viscosité cinématique: n.d.

Durée d'écoulement: n.d.

Densité de vapeur relative: n.d.

Taux d'évaporation: n.d.

Épreuve de séparation du solvant: n.d.

Teneur en solvant: n.d.

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 26 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 8 de 13

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Réagit avec: Eau, amines, alcools

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

Des acides forts et des bases fortes

Eau, amines, alcools

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Isocyanates

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues; Isocyanate de tosyl; 2,4-diisocyanate de toluène)

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues;

Polyisocyanate aromatique; 2,4-diisocyanate de toluène)

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues;

2,4-diisocyanate de toluène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétate d'éthyle)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Autres informations

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

L'inhalation à des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions du foie, des reins et du système nerveux central.

Un contact plus prolongé ou répété peut produire des irritations des yeux et des muqueuses.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

"Avec les personnes hypersensibles, des réactions comme la toux ou des troubles respiratoires peuvent apparaître même avec des concentrations méprisables d'isocyanate; pour cela, prendre soin que la pièce soit bien aérée et ventilée."

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Dans les systèmes aqueux, formation de polyurées insolubles et chimiquement inertes (inactives).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 10 de 13

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|----------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1133 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Adhésifs |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|---|-------------|
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 33 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|----------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1133 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Adhésifs |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|------------------------|-------------|
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E2 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--------------------------|---------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1133 |
|--------------------------|---------|

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 11 de 13

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Marine polluant: No
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ADHESIVES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 74, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 73,75%; 717,29 g/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 12 de 13

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,15.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|---------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| Resp. Sens. 1; H334 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Carc. 2; H351 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H335 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| STOT RE 2; H373 | Méthode de calcul |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER ER-42

Date de révision: 20.12.2023

Code du produit: 00156-0414

Page 13 de 13

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH014 | Réagit violemment au contact de l'eau. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)